



Diepp'Infos

OCTOBRE 2011 - Numéro 10

EDITO

La législation nous impose de rendre les établissements recevant du public accessibles aux personnes à mobilité réduite (tous types de handicaps) au 1^{er} janvier 2015.

Le bureau d'études « Qualiconsult Services » chargé, par la CODECOM d'Étain en tant que maître d'ouvrage, d'effectuer le diagnostic de nos bâtiments communaux (Mairie, salle communale et église) vient de rendre ses conclusions. Le montant des travaux à réaliser avoisine les 60 000 €

Que l'on rende ces locaux accessibles à tous est une bonne chose mais ne va-t-on pas trop loin dans les exigences ?

Imposer de changer des huisseries parce qu'elles ne sont pas suffisamment larges alors qu'il y a deux battants, changer

de mobilier parce qu'il manque un ou deux centimètres de hauteur, prévoir des places handicapées dans l'église en supprimant des bancs, installer une rampe bétonnée pour monter à l'autel, ou encore retailler le marbre pour permettre à une chaise roulante de passer derrière l'autel ...

J'ose espérer que le dialogue et le bon sens auront raison de ces textes inadaptés à nos petites collectivités et que nous trouverons des solutions moins onéreuses tout en tenant compte des capacités physiques de chacun.

Bonne lecture à tous

Le Maire,
Alain MACEL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29.04.2011 : Le Conseil à l'unanimité :

- Approuve l'élaboration d'une carte communale sur le territoire et sollicite le concours des services de l'Etat
- Attribue pour 2011 une subvention de 500 € au comité des fêtes La Dieppoise, de 50 € au Souvenir Français, et de 150 € à l'association Jouer Bouger
- Fixe les taux suivants pour les 4 taxes communales pour 2011 (pas d'augmentation):

Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Contribution foncière des entreprises
9.32%	7.28%	8.89%	8.87%

- Adopte le budget primitif du CCAS, ainsi que le budget primitif 2011 de la commune qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	170 972.00 €	234 497.08 €
Investissement	206 534.92 €	206 534.92 €

- Décide le report de la question relative à l'adhésion de la commune à la FNCOFOR (fédération nationale des communes forestières)
- Confirme, même en l'absence de subventions, la délibération du 18.09.2009 autorisant la création d'un local technique confiée à la société MGZL de Mogeville au prix de 19 038.81 € HT (après consultation de 4 entreprises), avec retrait du branchement EDF et ajout de 2 portes de garage, et autorisant Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour ces travaux, et dit que le devis devra être réactualisé.

Réunion du 30.06.2011 :

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Madame le Préfet de la Meuse.

Vu la superposition des échelons territoriaux aux compétences enchevêtrées, le Conseil est favorable à une réforme des collectivités permettant de faciliter la réalisation de projets structurants pour notre territoire,

Considérant le manque de réponse aux questions que se posent nos contribuables,

Considérant le flou sur les questions de gouvernance, de compétences et d'intégration,

Considérant les études en cours qui pourraient modifier notre choix ultérieurement,

Considérant le manque d'informations et de certitudes sur les répercussions sur la fiscalité des ménages et des entreprises,

Considérant la méthode et les délais imposés pour mettre en place cette réforme, insuffisamment respectueux de la démocratie délibérative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Donne un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Madame le Préfet de la Meuse,

Demande, afin de comparer les schémas, que soit conduite une réflexion concertée pour proposer une communauté d'agglomération sur le Nord Meusien avec la prise en compte de nos préoccupations pour un avenir solidaire et durable de notre territoire.

Une nouvelle délibération pourrait être prise en fonction des résultats des études en cours et des groupes de travail mis en place.



Réunion du 07.10.2011 : Le Conseil à l'unanimité :

- Décide la délivrance des produits provenant de la parcelle 16 au prix inchangé de 5 € le stère. L'attribution des bois se fera sous la responsabilité de 3 garants (Bernard GEORGE, Emmanuel DUCROS et Ludovic SANCHEZ) La date limite de retrait est fixée au 15/10/2012 ; au-delà les affouagistes seront déchus de tous droits sur les bois non sortis.
- Demande, que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.
- Après avoir entendu la demande présentée par l'abbé Valentin FILANGA, décide par 5 voix pour et 4 contre, d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'église de Dieppe de 50 € annuel, au profit du ministre du culte de la paroisse du Val d'Orne.
- Afin de permettre le renouvellement du drapeau cantonal, décide d'octroyer une subvention complémentaire de 50 €

au profit du Souvenir Français.

- Le Maire a également présenté les rapports établis par le cabinet Qualiconsult pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'Etain établissant un bilan de l'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) pour les communes du canton.
Pour les 3 ERP de la commune, à savoir la Mairie, l'Eglise et la salle des fêtes, l'estimation totale des travaux de mise en accessibilité s'élève à 56 535 €...
Le Conseil réfléchira dans un second temps sur les aménagements à réaliser (*pas de délibération*).
- L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une présentation annuelle au Conseil Municipal du rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune dépend.
Le Maire a présenté au Conseil le rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes du Pays d'Etain (*pas de délibération*).

LA FISCALITE 2011 A CHANGÉ

NB : Pour 2011, il faut rappeler que la commune n'a pas augmenté ses taux contrairement à ce qu'on pourrait penser en comparant les taux votés en 2010 et ceux votés en 2011.

La suppression de la taxe professionnelle à compter du 01.01.2010 a entraîné une perte de recettes fiscales pour les collectivités territoriales. Pour compenser, à partir de 2011, l'Etat a revu la fiscalité directe locale.

Pour la **taxe d'habitation**: jusque 2010, quand un ménage réglait sa TH, une part de cet impôt était versée à la commune (5.22%), une seconde à la Codecom (7.44%), et une dernière au Conseil Général (10.75%).

La réforme fiscale a transféré la part départementale au profit des communes et communautés de communes. Ainsi, à compter de 2011, les taux respectifs de taxe d'habitation ont été recalculés par le service des impôts afin d'intégrer les conséquences de ce transfert. Le taux communal passe de 5.22% à 9.32% (*sans augmentation du fait de la commune*) et celui de la Codecom passe de 7.44% à 15.11% (*comprenant une hausse de 1.5% votée pour 2011*).

Pour le **foncier non bâti**, la part départementale (33.36% en 2010) et la part régionale (8.23% en 2010) sont supprimées. Les communes et intercommunalités recevront dès 2011 une fraction des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat sur ces parts, dont l'illustration est une correction des taux par le service des impôts. Le taux communal passe donc de 8.48% à

8.89% (*sans augmentation du fait de la commune*) et le taux de la Codecom passe de 23.22% à 24.72% (*en intégrant une augmentation de 1.5% voté pour 2011*).

A ce transfert d'une partie des frais de gestion pouvait s'ajouter, pour la commune et la Codecom, l'octroi d'une taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (sur certaines parcelles) mais cela n'a pas été mis en place en 2011.

Pour le **foncier bâti**, aucune modification de forme en 2011. La commune et la Région n'ont pas bougé leurs taux alors que la Codecom a voté une hausse de 1.5%, et le Conseil Général une hausse de 1.21%.

Enfin, concernant l'**ex-taxe professionnelle**, celle-ci s'intitule désormais contribution foncière des entreprises et ne porte pas sur les mêmes bases de calcul que la taxe professionnelle. De prime abord, entre 2010 et 2011 le taux communal paraît augmenter mais cela est juste l'illustration d'un calcul d'intégration des transferts de fiscalité issus de la loi.

Pour information, l'ensemble de la fiscalité directe perçue par la commune de Dieppe représente 19 125 € de recettes. Cela ne confère qu'une faible marge de manœuvre à la municipalité car l'hypothèse d'une hausse de 5% apporterait à peine 1 000 € de ressources supplémentaires. Pour mémoire, les taux communaux n'ont pas bougé depuis 2003 (et même baissé entre 1999 et 2003).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous avez assisté en nombre avant l'été à la réunion organisée en Mairie par la Codecom au sujet de l'assainissement non collectif et son nécessaire contrôle réglementaire.

Comme cela vous a déjà été expliqué dans ces colonnes, la loi sur l'eau du 30.12.2006 a notamment introduit l'obligation pour les communes de contrôler que les eaux usées soient rejetées dans le milieu naturel après un traitement réglementaire, que ce soit par la création d'un réseau public d'assainissement ou par la vérification de la conformité des systèmes individuels. La Commune a renoncé à la mise en place d'un système collectif, impossible à financer par les abonnés (le prix de l'eau passerait de 0.95€ à 6.37 € le m³), par le Syndicat des Eaux (trop fort endettement à supporter), et non subventionnables par nos partenaires financiers pour qui les travaux sont trop coûteux (750 000 €HT) pour ce qu'ils permettent d'améliorer.

La Codecom (*qui a pris la compétence assainissement non collectif*) a mandaté la SAUR pour réaliser les contrôles des

installations individuelles existantes, après rendez vous pris à votre initiative auprès du technicien.

Tous les contrôles (facturés 100€) doivent être réalisés pour le 31.12.2011 alors si vous n'avez pas encore fait contrôler votre installation, n'oubliez pas de prendre rendez vous auprès de Florian BORNIGAL au 06.80.24.85.60 ou au 03.83.26.52.20 (agence SAUR de Ludres).

Après contrôle, un certificat vous sera remis.

Si votre système est conforme, vous n'aurez rien à faire. Par contre si votre système est non conforme, vous aurez l'obligation d'effectuer les travaux de mise aux normes :

- à l'occasion de la vente de votre maison (certificat de conformité obligatoire pour une vente depuis le 01.01.2011), sauf si vous réduisez le prix de vente,
- ou encore s'il y a une grave pollution constatée.



SIAEP DIEPPE DAMLOUP



Deux interventions récentes sur le réseau expliquent la désagréable odeur de chlore à laquelle nous avons tous été confrontés pendant plusieurs jours. Nous nous en excusons.

1^{ère} intervention : lavage des réservoirs :

Comme nous l'impose la législation en vigueur, nous avons du procéder, en septembre, au lavage de nos deux réservoirs (Dieppe et Damloup) ainsi qu'à la chloration de tout le circuit d'adduction d'eau potable de notre syndicat.

LA DIEPPOISE



Comme chaque année, le village a fêté la Saint Pierre et Saint Paul, saints patrons de la commune. La fête s'est déroulée dans la bonne humeur le premier week-end de juillet.

Samedi 2 juillet au soir, un repas sur réservation était organisé par le comité des fêtes La Dieppoise, rassemblant 76 adultes et 20 enfants.

Au menu, il y avait un duo de carotte et céleri, suivi d'un porcelet farci à la viande et son accompagnement, salade et fromage, avant de finir par une mousse mirabelle.

La Dieppoise a offert l'apéritif, ainsi que le café accompagné d'une brioche en fin de repas.

Un bal gratuit, animé par A.Z. Animation, a terminé la soirée.



Dimanche 3 juillet à 12h, un apéritif a été offert par la municipalité ce qui a permis aux personnes du village de se retrouver devant un verre.

A 18h30, un groupe argentin « Compania Argentina de Danzas Sentires » qui participait au festival « Les Poupées d'or du Folklore » à Etain, nous a présenté un spectacle où l'on a pu contempler leur tango et bien d'autres danses.

Plus tard, le comité des fêtes a rallumé le barbecue pour déguster saucisses, grillades et frites et terminer ce week-end festif apprécié.



JOUER BOUGER

La saison de gym a redémarré le mardi 13 septembre pour la quatrième année consécutive. Pour cette nouvelle saison, elles sont 12 personnes du village et des environs à se retrouver chaque mardi soir de 19h45 à 20h45 autour de Luc, leur animateur.



Une séance se déroule comme suit :

- une première phase d'échauffement musculaire et articulaire
- une seconde phase de travail sur toutes les articulations et groupes musculaires
- une dernière partie consiste à un retour au calme par des étirements

Les exercices ont pour but de faire travailler différents muscles : fessiers, abdominaux, obliques, transverses et cuisses. Ils permettent aussi d'acquérir une meilleure souplesse de certaines articulations : nuque, épaules, hanches, jambes, genoux. Autant de mouvements utiles également pour conserver ou

améliorer son équilibre.

Les exercices diffèrent plus ou moins à chaque séance, mais toujours avec les mêmes objectifs.

Les supports de travail varient également : debout, au sol sur un tapis, avec un ballon, des haltères, une chaise...

Ce cours est adapté à tous et à toutes, que vous soyez en pleine possession de vos moyens, ou que vous ayez des soucis d'articulations, ostéoporose... Tous ces exercices sont réalisés en douceur.

L'animateur tient compte de chaque personne. Les séances se déroulent en cercle. L'ambiance est toujours aussi détendue. Et oui, le rire contribue également à la conservation du tonus et est bon pour la santé.

Les adhérents se retrouvent chaque année autour de la galette des rois à l'issue du cours et terminent l'année fin juin par un repas plus ou moins improvisé ou chacun amène un élément du repas.

Les personnes intéressées peuvent encore les rejoindre. Le mieux étant d'aller directement à la salle des fêtes le mardi soir et de se rendre compte par soi-même lors d'une séance d'essai.



Delphine
et
Geneviève

EN BREF

PIQUE NIQUE DES VOISINS - Edition 2011

Cette année, le pique nique des voisins, moment convivial sur l'espace vert du Pâquis, s'est déroulé le 5 juin sous un ciel menaçant qui a fini par nous arroser en fin d'après midi.

Ce repas annuel pour lequel chaque participant a pu préparer un met ou partager une bouteille, offrant ainsi un buffet très fourni, fut l'occasion de se retrouver avec joie.

Après les discussions et autres parties de boules qui animèrent l'après-midi, la journée s'est agréablement terminée par un barbecue dans la grange de Jean-Claude, avant de se donner rendez vous pour 2012.



LE S.E.N.M. VOUS SUBVENTIONNE

La commune de Dieppe est adhérente du SENM (syndicat d'électrification du nord meusien) depuis de nombreuses années pour l'éclairage public.

Mais savez-vous que ce syndicat attribue également des subventions aux particuliers qui construisent ou rénovent un logement, une maison ?

Quelle subvention ?

- 250 € par branchement dans la limite des 30m forfaitaires
- 30% des frais d'extension de la ligne au-delà des 30m forfaitaires, mais dans la limite de 200m

Comment en bénéficier ?

Dès que vous avez un projet, il faut contacter le SENM, au 03.29.80.99.73, par mail: nordmeusien@aol.com, ou encore en vous rendant à Consenvoye le mercredi matin (9-12h) au n°1 route de Damvillers .

Avec votre projet, sa localisation (plan), la puissance souhaitée, le permis de construire (ou autre autorisation d'urbanisme), le SENM étudiera votre demande.

Après rencontre d'un technicien ERDF sur place, un devis ERDF sera transmis au syndicat. Vous connaîtrez alors le montant de la subvention qui vous sera octroyée.

Documentation :

Consultez la fiche méthode et la brochure en mairie, ou sur le site internet de la commune :

- <http://www.dieppe-sous-douaumont.fr/download/senm2011.pdf>
- <http://www.dieppe-sous-douaumont.fr/download/senm-methode.pdf>

COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT
Fax : 03 29 88 31 93
E.Mail : mairie@dieppe-sous-douaumont.fr
Site internet : www.dieppe-sous-douaumont.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30



Directeur de publication : Alain MACEL

Textes et rédaction :

La commission Information & Communication
(J-Christophe PATON, Claudine DIDRY, Christine LAMPSON, Delphine EPIARD, Séverine SANCHEZ)

Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique

LES HABITANTS

Les naissances :

- Allan est né le 01.03.2011 à Verdun, de Stéphanie MACEL
- Nathan est né le 14.08.2011 à Verdun, de Bruno AFCHAIN et Francine PROT (logement communal)
- Chloé et Emma sont nées le 18.08.2011 à Verdun, de Didier ROBERT et Amélie CRISTANTE (rue Mazel)
- Nathan est né le 02.10.2011 à Verdun, de Michaël HEBERT et Isabelle MACEL

Les unions :

- Philippe MANGEOT et Catherine SANTIN se sont dit OUI le 18.06.2011. *Tous nos vœux !*

Ils nous ont quittés :

- Henri MATHIEU nous a quittés le 23.04.2011 à Verdun, dans sa 86^{ème} année.
- Maurice DIDRY nous a quittés le 21.08.2011 à Verdun, dans sa 85^{ème} année.

De nouveaux habitants à Dieppe:

- Marc et Pascale AGAUGUE ont emménagé en août au 57 rue Mazel (presbytère). Marc est gendarme, Pascale est adjoint administratif.

AGENDA 2011

- Cérémonie commémorative : Vendredi 11 novembre 2011
- Soirée Beaujolais nouveau : Vendredi 18 novembre 2011
- Marche nocturne : Samedi 10 décembre 2011
- Arbre de Noël : Samedi 17 décembre 2012



AGENDA 2012

- Repas de printemps : Samedi 17 mars 2012
- Elections législatives : Dimanches 10 et 17 juin 2012
- Elections présidentielles : Dimanches 22 avril et 6 mai 2012
- Fête des voisins : Dimanche 20 mai 2012
- Fête patronale : Samedi 30 juin et Dimanche 1^{er} Juillet 2012

SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Le Comité des fêtes organisera le vendredi 18 novembre à partir de 19h30, une petite soirée à l'occasion de la sortie du cru 2011 du Beaujolais nouveau.



Au menu :

Terrine, saucisson, jambon sec,
Rôti de porc, rôti de dinde, rosbeef
Salade de pomme de terre, de céleri,
de carottes, macédoine
Salade verte & Fromage,
Salade de fruits

Prix : 12 € par adulte - 6 € par enfant

Inscriptions avant le 13.11.2011

auprès d'Isabelle DUCROS ou Jean CHARTON